

PROFESSIONNELS - TARIFS 2023

AU DESSUS DES VOLUMES DE BASE ACCEPTES

Délibération n°2022-0269 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022

MATERIAUX	VOLUME OU POIDS ACCEPTÉ DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE	TARIF POIDS POUR DES DEPOTS EN PLUS DES DEPOTS COMPRIS DANS LA REDEVANCE OU POUR ENTREPRISES EXTERIEURES
Pneus VL	Filière professionnelle	Filière professionnelle
Pneus PL	Filière professionnelle	Filière professionnelle
Déchets diffus spécifiques	24 l / mois	1.60 € / litre
Déchets verts	1.6 T / mois ou 7 m ³	79 € / tonne 1 m ³ = 227 kg
Déchets bois	1.6 T / mois ou 5.5 m ³	168 € / tonne 1m ³ = 150 kg
Déchets bois C (dangereux)	0	813 € / tonne 1m ³ = 150 kg
Cartons	5 m ³ /mois	-
Huiles végétales	100 l/mois	-
Encombrants (Matériaux isolants,...) Plâtre	0.8 T / mois ou 4 m ³ /mois	190 € / t 1 m ³ = 155 kg
Mobilier	Filière professionnelle	Filière professionnelle
Gravats propres valorisables	0.8 T / semaine ou 2m ³ /sem	28 € / tonne 1 m ³ = 467 kg
Ferraille (hors carcasses et épaves de véhicules)	5 T/ mois	-
Huile moteur	En dessous de 50 litres par apport	Filière professionnelle
Filtre à huile	Filière professionnelle	Filière professionnelle
Déchets amiante solides	Filière professionnelle	Filière professionnelle